

territoire zonage Lyon aire région dep
Scot EPCI **collectivité** commune pôle
compétences planification **urbain** mé
space **acteurs** échelle aménagement
onage Lyon aire **région** département
collectivité commune pôle **stratégie** c
lanification **urbain** métropole espace
aménagement territoire **zonage** Lyon
département **Scot** EPCI collectivité co
stratégie compétences **planification** u
space acteurs **échelle** aménagement
onage **Lyon** aire région département
collectivité commune **pôle** stratégie c
lanification urbain métropole espace
aménagement territoire zonage Lyon

Lexique métropolitain

Les territoires lyonnais

Janvier 2015

Sommaire

1

Les territoires institutionnels

6

2

Les territoires des stratégies et de la planification

8

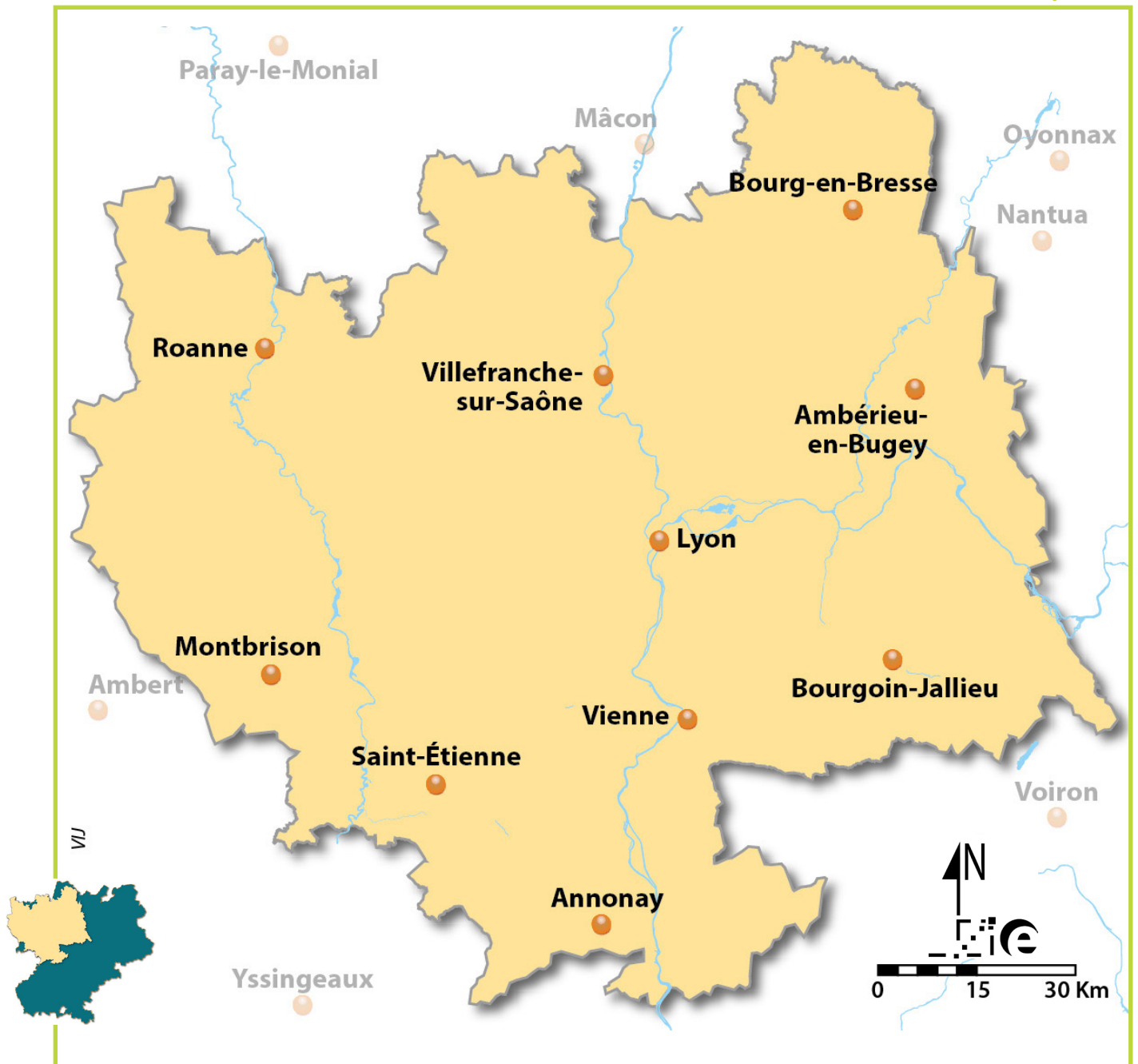
3

Les territoires d'observations et d'études

10

L'aire métropolitaine lyonnaise circonscrite dans le « carré métropolitain »

Carré métropolitain



Principaux chiffres-clés :

Aire métropolitaine lyonnaise : 1 039 communes

Population : 3 349 435 habitants

Superficie : 13 445 km²

Densité : 249 hab./km²

La multiplicité des découpages territoriaux et l'utilisation, souvent inappropriée, des termes géographiques mettant en perspective les grandes dynamiques urbaines, compliquent la compréhension de l'organisation des territoires.

C'est dans un souci de clarification des approches spatiales et conceptuelles que le Lexique métropolitain est proposé par les Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne. Il se décline en deux tomes : un tome présentant les territoires lyonnais et un tome présentant les territoires ligériens.

Conçu pour tous les acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme, le présent Lexique recense la plupart des territoires lyonnais, de la commune de Lyon à la région Rhône-Alpes. Pour chaque territoire, une définition et quelques chiffres-clés sont associés : nombre de communes, population (RP 2012), superficie, densité.

Le Lexique est organisé selon trois grands types de territoires aux fonctions spécifiques : les territoires institutionnels, les territoires des stratégies et de la planification, les territoires d'observations et d'études.

Pour une appréhension optimale, chaque territoire, présenté dans ce Lexique métropolitain, est resitué par rapport à l'Aire métropolitaine lyonnaise (AML).

Une aire métropolitaine correspond au territoire sur lequel s'exerce l'influence d'une métropole (une « ville-mère »). L'armature urbaine locale s'organise autour de cette métropole.

L'AML s'étend ainsi sur plus de 13 450 km², et réunit plus de 3,3 millions d'habitants. Son emprise s'exerce sur tout ou partie de six départements : le Rhône, la Loire, l'Ain, l'Isère, l'Ardèche et la Drôme. Elle intègre, ainsi, les agglomérations de Lyon, de Villefranche-sur-Saône, de Saint-Etienne, de Roanne, de Bourg-en-Bresse, de Bourgoin-Jallieu, de Vienne ou encore d'Annonay.

L'AML est le plus large territoire d'observations et d'études commun aux Agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Etienne, dans le cadre de leurs missions métropolitaines.

L'AML est circonscrite dans le « carré métropolitain ». Le « carré métropolitain » est une notion convenue par ces deux Agences. Il regroupe plus de 2 300 communes dont certaines sont situées hors Rhône-Alpes, dans les départements de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Saône-et-Loire, du Jura et de la Savoie.

Le « carré métropolitain » ne constitue pas seulement un cadre géométrique – et cartographique – de 160 km de côté : il permet aussi d'élargir les analyses socio-économiques, ouvrant l'AML sur ses plus proches territoires voisins qui impactent son développement. Parmi ces territoires, on peut citer le Mâconnais, prolongement du val de Saône au nord ; la vallée du Rhône, en direction de Valence, prolongement du Viennois et du Roussillonnais au sud ; le pays de la Jeune Loire, prolongement de l'agglomération stéphanoise au sud-ouest.

1 Les territoires institutionnels

Les territoires institutionnels, appelés également « territoires du pouvoir », sont les territoires électifs et administratifs sur lesquels collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) disposent de compétences propres.

La région Rhône-Alpes

Territoire de compétences de la Région Rhône-Alpes, principalement dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports collectifs, du développement économique et de l'emploi, de la formation professionnelle, des lycées et de l'apprentissage.

Région Rhône-Alpes : **2 873 communes**

Population : **6 341 160 habitants**

Superficie : **43 699 km²**

Densité : **145 hab./km²**



Le territoire du Pôle Métropolitain Lyonnais

Territoire de mise en œuvre d'actions communes entre la Métropole de Lyon, Saint-Etienne Métropole, ViennAgglo, et la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi), en vue de promouvoir un modèle de développement et d'aménagement durables, et d'améliorer sa compétitivité et son attractivité.

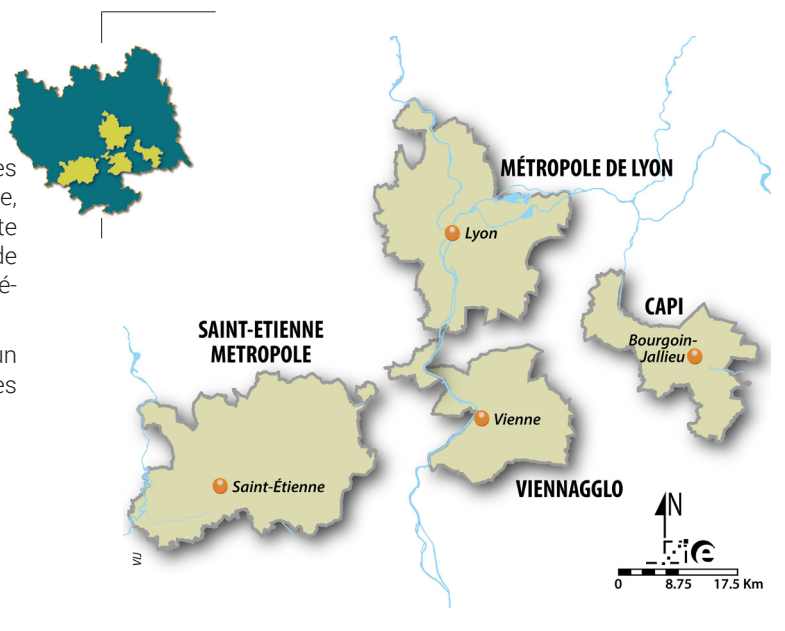
En tant qu'acteur, le Pôle Métropolitain Lyonnais est un établissement public constitué par accords entre ces quatre institutions en 2012.

Pôle Métropolitain Lyonnais : **145 communes**

Population : **1 882 944 habitants**

Superficie : **1 661 km²**

Densité : **1 134 hab./km²**



La métropole de Lyon et les conférences des maires

La métropole de Lyon (2015) : territoire de compétences de la Métropole de Lyon. Mise en place au 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à statut particulier, dotée de la clause générale de compétence. Elle résulte de la fusion de l'ex-Communauté urbaine de Lyon et de la partie de l'ex-Département du Rhône correspondant au territoire de celle-ci. Ainsi, la Métropole de Lyon est dotée des compétences exercées auparavant par le Grand Lyon, principalement dans les domaines de l'aménagement de l'espace, du développement économique de l'habitat et des relations internationales. Elle est également dotée des compétences exercées auparavant par le Département du Rhône, principalement dans les domaines de la famille, de l'enfance, de l'éducation, de l'insertion, des personnes handicapées et des personnes âgées. D'autres compétences peuvent lui être déléguées par la Région Rhône-Alpes et par l'Etat.

La métropole de Lyon correspond à l'agglomération institutionnelle lyonnaise.

Les conférences des maires : subdivision de la métropole de Lyon en neuf secteurs à enjeux spécifiques faisant l'objet d'orientations adaptées à la diversité de chacun et permettant de définir des politiques communautaires.

Métropole de Lyon : **59 communes**

Population : **1 324 637 habitants**

Superficie : **534 km²**

Densité : **2 481 hab./km²**



La commune de Lyon

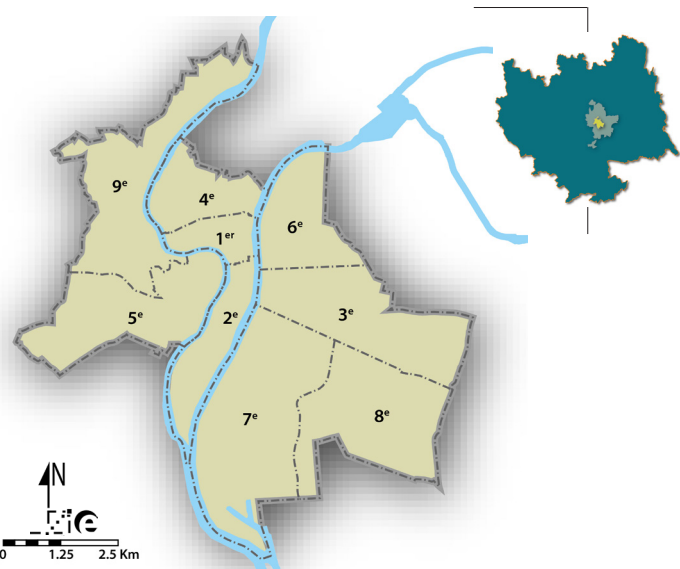
Territoire de compétences de la Ville de Lyon, principalement dans les domaines des déplacements, du logement, des structures éducatives, de la santé de la culture et du sport.

Commune de Lyon : **9 arrondissements municipaux**

Population : **496 343 habitants**

Superficie : **48 km²**

Densité : **10 340 hab./km²**



2

Les territoires des stratégies et de la planification

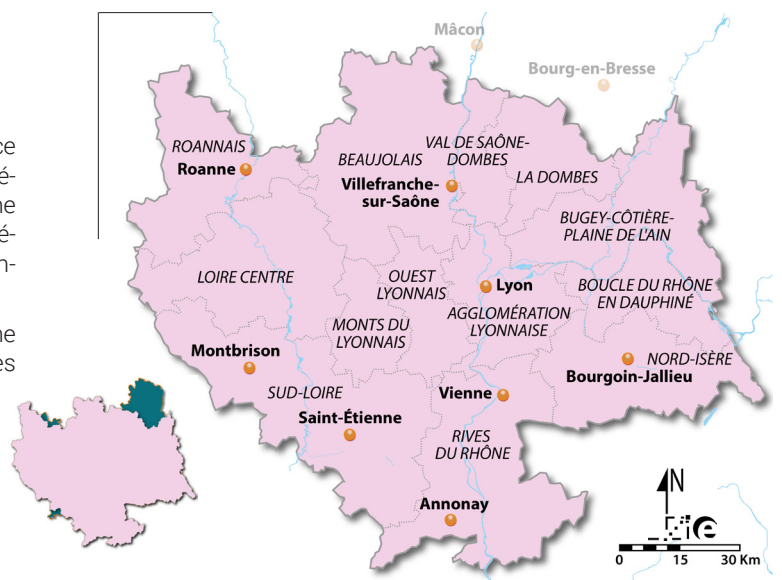
Les territoires des stratégies et de la planification sont les territoires sur lesquels sont mises en place et coordonnées les grandes orientations et actions locales et nationales en matière d'aménagement et d'organisation de l'espace.

L'inter-Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

Territoire de coordination et de mise en cohérence des documents de planification stratégique (13 schémas de cohérence territoriale) de l'aire métropolitaine lyonnaise, principalement en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace et d'équipements.

Ce territoire correspond à celui de la démarche du même nom initiée par les élus et les partenaires de l'Agence d'urbanisme de Lyon en 2004.

Inter-Scot : **968 communes**
Population : **3 217 370 habitants**
Superficie : **12 316 km²**
Densité : **261 hab./km²**

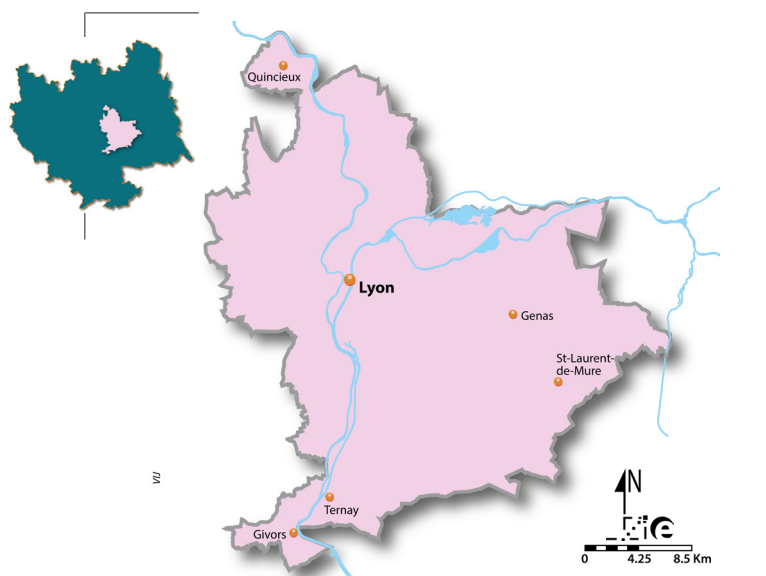


Le territoire du Schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération lyonnaise

Territoire de coordination et de mise en cohérence des politiques sectorielles, principalement en matière d'habitat, de déplacements, de développement commercial, d'environnement, d'organisation de l'espace et d'équipements.

Ce territoire est le territoire d'intervention du Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (Sepal), pilote de ce Scot.

Scot de l'Agglomération lyonnaise : **74 communes**
Population : **1 388 366 habitants**
Superficie : **753 km²**
Densité : **1 844 hab./km²**





Le territoire du Syndicat mixte des transports pour l'Aire métropolitaine lyonnaise (SMT AML, 2015)

Territoire de mise en œuvre d'actions relatives à une tarification coordonnée, à un système d'information multimodale et à la coordination de services de transports.

SMT AML : **444 communes**

Population : **2 484 821 habitants**

Superficie : **5 169 km²**

Densité : **481 hab./km²**



Le territoire de la Directive territoriale d'aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise (DTA)

Territoire stratégique de mise en application des orientations fondamentales de l'Etat en matière d'aménagement et de développement, de protection et de mise en valeur des espaces.

DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise : **380 communes**

Population : **2 474 291 habitants**

Superficie : **4 457 km²**

Densité : **555 hab./km²**

3

Les territoires d'observations et d'études

Les territoires d'observations et d'études, appelés également « territoires de l'information », correspondent à des zonages mis au point par l'Insee, à partir d'indicateurs statistiques. Ils permettent de réaliser des expertises socio-économiques, au-delà des intercommunalités classiques, pour une analyse régulière, objective et comparable des enjeux locaux.

L'aire urbaine de Lyon (2010)

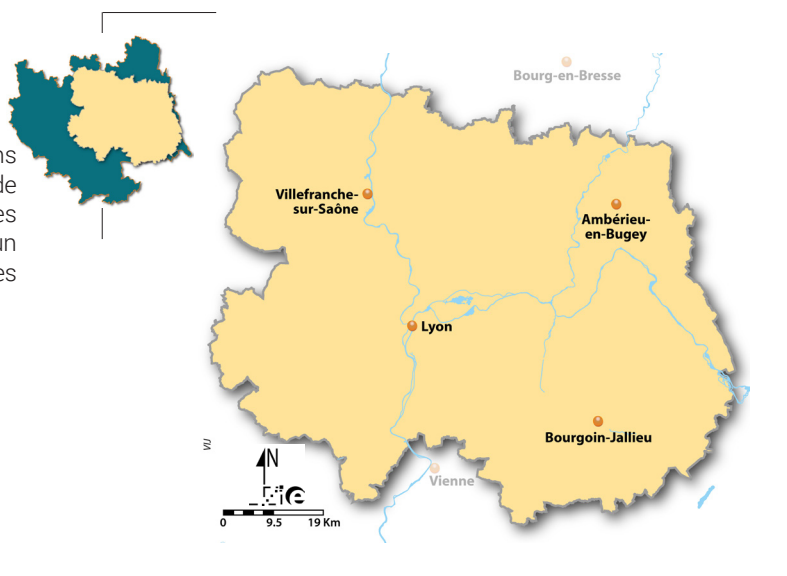
« Ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain de plus de 10 000 emplois, et par des communes périurbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci » (Insee, définition simplifiée).

Aire urbaine de Lyon : **512 communes**

Population : **2 214 068 habitants**

Superficie : **6 019 km²**

Densité : **368 hab./km²**



La zone d'emploi de Lyon (2010)

« Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts » (Insee, définition simplifiée).

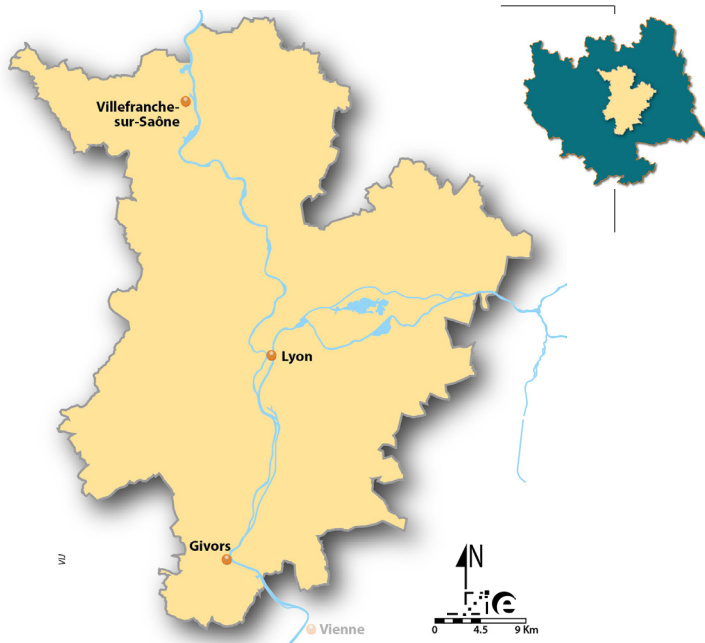
Zone d'emploi de Lyon : **257 communes**

Population : **1 760 625 habitants**

Superficie : **3 143 km²**

Densité : **560 hab./km²**





Le bassin de vie de Lyon (2012)

« Le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.

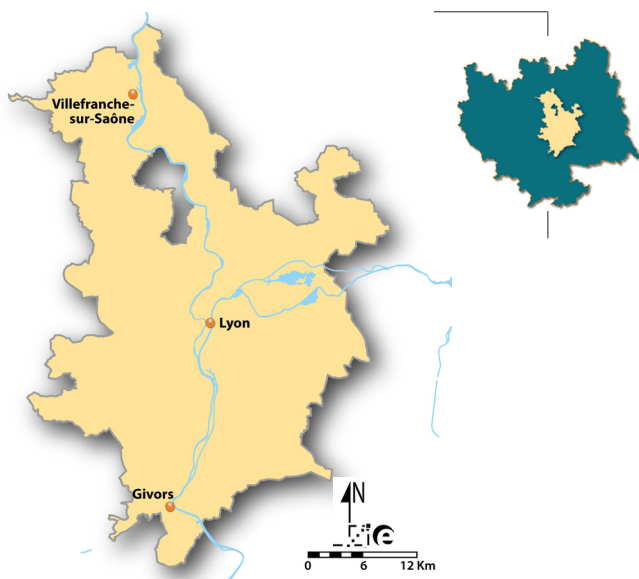
Les équipements et les services de la vie courante servant à définir le bassin de vie sont : les services aux particuliers, le commerce, l'enseignement, la santé, le sport et les loisirs, la culture, les transports » (Insee, définition simplifiée).

Bassin de vie de Lyon : **162 communes**

Population : **1 637 486 habitants**

Superficie : **1 572 km²**

Densité : **1 042 hab./km²**



L'unité urbaine de Lyon (2010)

« Commune, ou ensemble de communes, qui comporte, sur son territoire, une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants, où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie » (Insee, définition simplifiée).

L'unité urbaine de Lyon correspond à l'agglomération morphologique lyonnaise.

Unité urbaine de Lyon : **130 communes**

Population : **1 585 008 habitants**

Superficie : **1 180 km²**

Densité : **1 343 hab./km²**

une **ingénierie métropolitaine** au service des **territoires**

Les Agences d'urbanisme de Lyon
et de Saint-Etienne ont constitué
en 2010 un réseau d'ingénierie
au service des territoires.

La présente publication est issue
de cette collaboration originale
au service des acteurs
de l'aire métropolitaine lyonnaise.



**Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise**

Tour Part-Dieu/23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Part-Dieu Cedex 3
Tél. : 04 81 92 33 00
Télécopie : 04 81 92 33 10

www.urbalyon.org



**Agence d'urbanisme
de la région stéphanoise**

46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
Télécopie : 04 77 92 84 09

www.epures.com

Directeur de la publication : **Damien Caudron**, d.caudron@urbalyon.org
Chef de projet : **Olivier Roussel**, o.roussel@urbalyon.org
Réfèrent : **Emmanuel Thimonier-Rouzet**, e.thimonier-rouzet@urbalyon.org
Infographie : **Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne**